

POLITIQUE D'INDEPENDANCE DU CONSULTANT LORS DE LA PRESTATION DE SERVICES CLIENT.

GARANTIR LE PRINCIPE D'INDEPENDANCE, D'INTEGRITE ET DE TRANSPARENCE

Version 002-2025 / Auteur : Sebastien Habay

I. OBJECTIF

La présente politique (ci-après « la politique ») constitue un document officiel qui reflète l'engagement de Forethix Sàrl (« Forethix ») à respecter les principes fondamentaux de l'indépendance, l'intégrité et la transparence des consultants dans le cadre de la prestation de services clients. Elle s'inscrit dans les valeurs de Forethix, visant à promouvoir ces principes dans chaque mission pour le compte de ses clients, en s'assurant que les intérêts professionnels, personnels ou financiers du consultant ne compromettent pas la qualité et l'objectivité des services fournis.

L'objectif de cette politique est de garantir que les consultants et sous-traitants Forethix respectent les principes fondamentaux suivants :

- **Objectivité** : fournir des conseils basés sur des faits et des analyses, sans être influencés par des intérêts externes.
- **Transparence** : assurer une communication claire et honnête vis-à-vis des clients concernant les actions entreprises et les décisions prises.
- **Conformité éthique** : respecter les normes éthiques et professionnelles du secteur.
- **Absence de conflit d'intérêts** : prévenir les situations où des intérêts personnels ou financiers pourraient affecter la qualité des services fournis.

Tout manquement aux principes et recommandations énoncés dans cette politique pourra entraîner des mesures correctives ou des sanctions adaptées, conformément aux procédures internes de l'entreprise.

II. CHAMPS D'APPLICATION

La politique s'applique à Forethix Sàrl, à toutes ses activités et à ses relations commerciales, tant au niveau local qu'international.

Elle s'adresse aux groupes suivants :

- **Collaborateurs** : Tous les employés de Forethix, qu'ils soient à temps plein, à temps partiel ou sous contrat temporaire, sont responsables de la gestion ou du traitement de données personnelles.
- **Consultants et sous-traitants** : Toutes les personnes et entreprises qui fournissent des services à Forethix dans le cadre de leurs contrats ou prestations.
- **Partenaires stratégiques** : Les partenaires qui collaborent avec Forethix dans le cadre de projets ou d'initiatives stratégiques, y compris les prestataires de services tiers.

III. ENGAGEMENTS

Forethix s'engage à respecter les principes fondamentaux d'indépendance, d'intégrité et de transparence de manière conforme aux exigences légales.

Nos engagements incluent :

- **Ne pas accepter d'influence ou de pression** d'une partie externe (y compris du client) qui pourrait altérer leur jugement professionnel.
- **Divulguer tout conflit d'intérêts potentiel** dès qu'il est identifié. Un consultant ou un sous-traitant Forethix doit informer son client s'il existe des relations ou engagements préexistants qui pourraient compromettre son indépendance dans l'exécution de la mission.
- **Eviter toute situation qui pourrait donner l'apparence d'un conflit d'intérêts** : si un consultant ou sous-traitant Forethix travaille avec plusieurs clients, il doit s'assurer que les

engagements auprès de chaque client sont distincts et ne créent pas de conflit ou de chevauchement.

- **Adopter une conduite professionnelle et personnelle exemplaire** en suivant les bonnes pratiques et en respectant les standards de la profession de consultant.
- **Transparence et communication avec le client.** Le consultant doit fournir au client des rapports réguliers sur l'avancement de la mission, des résultats obtenus et d'émettre des recommandations.
- **En cas de conflit d'intérêts ou d'influence extérieure**, le consultant doit en informer le client ainsi que les membres de la Direction de Forethix sans délai. De manière préventive, il se doit de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout impact négatif sur la mission.
- **Documenter toute décision importante prise :** le consultant doit documenter les décisions importantes prises dans le cadre de la mission en expliquant clairement les raisons sous-jacentes.
- **Ne pas se déplacer seul(e) chez le client.** Le consultant doit s'assurer d'être accompagné par un collaborateur Forethix lorsqu'il se rend chez le client ou lorsqu'une réunion en présentiel ou distanciel/virtuel est organisée dans le cadre de sa mission.
- **Le consultant s'engage à :**
 - ne pas accepter de rémunérations ou de compensations de la part de parties tiers qui pourraient nuire à son objectivité ;
 - ne pas participer à des activités ou des investissements qui pourraient créer une relation de dépendance avec le client ou d'influencer ses recommandations ;
 - ne pas fournir des services qui pourraient entraîner des revenus supplémentaires pour lui-même ou pour son entreprise de manière incompatible avec la mission et l'éthique professionnelle ;
 - respecter strictement la confidentialité des informations du client et s'assurer qu'aucune donnée sensible n'est utilisée à des fins personnelles ou financières.

IV. MISE EN ŒUVRE

Pour garantir l'application effective de cette politique, Forethix adopte les mesures suivantes :

- **Sensibilisation et formation continue.** Des formations régulières sont proposées à

l'ensemble des collaborateurs/trices afin de les sensibiliser sur ces principes et les bonnes pratiques en matière d'indépendance, d'intégrité et de transparence.

- **Évaluation des risques lors de potentiels conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance:** Forethix évalue les risques de conflits d'intérêts ou d'indépendance potentiels avant et pendant l'exercice des missions afin d'identifier et de mitiger ces risques potentiels.
- **Prise de mesures lors d'une éventuelle violation de confidentialité:** toute violation de confidentialité doit être immédiatement signalée aux membres de la Direction via l'adresse corporate@forethix.com et traitée conformément aux normes légales et contractuelles.

V. GOUVERNANCE

La mise en œuvre de cette politique incombe aux membres de la direction et du management de Forethix :

- ils veillent que les principes directeurs de cette politique soient respectés par les consultants;
- ils supervisent l'application effective de la politique;
- et identifient des opportunités d'amélioration continue pour renforcer son efficacité.

VI. CONFORMITE, CONTRÔLE & SUIVI

Forethix met en place un cadre de suivi rigoureux afin de garantir la conformité continue à la politique et d'assurer son efficacité à long terme.

- **Révision périodique:** cette politique est révisée régulièrement afin de garantir qu'elle reste conforme aux évolutions légales et aux pratiques du secteur.

VII. SANCTIONS EN CAS DE VIOLATION

En cas de violation de cette politique, des sanctions appropriées pourront être appliquées, allant de l'avertissement formel à la résiliation du contrat de prestation de services selon la gravité de la faute.

VIII. APPROBATION & REVISION

Cette politique a été approuvée par les membres de la Direction et pourra être révisée de manière

régulière, au moins une fois par année, afin d'assurer son adéquation avec les évolutions légales et les pratiques de Forethix. Toute révision sera communiquée et soumise à l'évaluation et à l'approbation de la Direction.

IX. COMMUNICATION

Cette politique est accessible au public sur demande adressée par écrit aux membres de la Direction de Forethix. Elle est également communiquée aux collaborateurs/trices et parties prenantes pour assurer leur sensibilisation. Toute mise à jour sera publiée et partagée de manière transparente.

Policy ref.	FR - POL – PIC V 02.2025
-------------	---------------------------------

Version	Date création	Date de validation	Responsable création	Validation
04-2025	01 avril 2025	11 avril 2025	SHA (création)	SDE
07-2025	09 juillet 2025	10 juillet 2025	SHA (revue et modification)	SDE

Classification de la politique	Publique
---------------------------------------	----------